

Des récompenses pour tous les lauréats !

Tous les lauréats nominés recevront l'ouvrage "Saveurs gourmandes du potager", des abonnements à des revues de jardinage, des semences, des végétaux et des petits outils de jardinage.



Comment participer au concours ?

C'est très simple. Il vous suffit de demander un dossier d'inscription et le règlement par courrier à : SNHF - 84 rue de Grenelle - 75007 Paris.

Ils sont également téléchargeables sur les sites des organisateurs :

www.semencemag.fr - www.jardinot.fr

www.jardins-familiaux.asso.fr - www.snhf.org

Attention : en cas d'envoi postal, vous devez adresser votre dossier de candidature à la SNHF, le 30 juin 2022 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

La remise des prix : un grand moment de rencontre et d'échange.

Tous les lauréats sont conviés à la cérémonie de remise des prix qui se déroule le premier mercredi du mois de décembre à la SNHF, 84 rue de Grenelle à Paris. C'est à cette occasion que le palmarès est dévoilé devant les journalistes. Il s'agit d'un grand moment de convivialité, de partage et d'échange entre jardiniers passionnés.



ML Lancelu - © Photos : Lancelu-Truchet - Semae / Daviot - SNHF



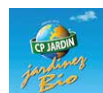
Remise des prix en décembre 2020

Dans la catégorie 4, l'Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature pourra décerner la médaille de Chevalier de l'Ordre National de Romarin à un ou plusieurs lauréats.



Association pour le Respect de l'Homme et de la Nature

Partenaires :



Produits biologiques pour le jardin



Terreux, supports de culture et paillage

CONCOURS ORGANISÉ PAR :



Partagez votre passion et transmettez-là : mettez vos succès en valeur

Vous cultivez votre potager avec plaisir et passion. Agencé avec goût, de manière rationnelle ou avec originalité, il accueille une grande diversité de légumes. Les fleurs s'y invitent et se mêlent harmonieusement aux autres cultures.

Alors n'hésitez pas, inscrivez votre jardin au Concours National des Jardins Potagers 2021 !



Le concours est ouvert à tous les jardiniers de France métropolitaine : inscrivez-vous dans votre catégorie

CATÉGORIE 1

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans votre JARDIN PRIVATIF pour vos besoins familiaux.

CATÉGORIE 2

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans un ENSEMBLE COLLECTIF DE JARDINS (centre de jardins, jardins familiaux...) pour vos besoins familiaux.

CATÉGORIE 3

Votre jardin potager privatif se situe dans UN ENVIRONNEMENT PAYSAGER.

CATÉGORIE 4

Votre potager a une VOCATION PÉDAGOGIQUE de votre propre initiative ou avec la participation d'associations de jardiniers ou de sociétés d'horticulture.

CATÉGORIE 5

Vous cultivez un potager dans des JARDINS PARTAGÉS mis en place au sein d'une entreprise ou par une association.



Comment se fera la sélection ?

Des personnalités du monde du jardin désigneront les lauréats qui répondront aux critères de sélection suivants :

- pratiques de jardinage,
- connaissance et diversité des plantes cultivées,
- raisonnement et pertinence du choix des espèces et des variétés,
- esthétique (intégration dans le site, originalité du tracé, mariage des fleurs et des légumes...),
- motivations.



Les résultats seront publiés :

- dans la revue de la SNHF, "Jardins de France", de l'association Jardinot, "La vie du Jardin et des Jardiniers" et de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, "Jardin Familial de France",
 - sur les sites Internet : www.semencemag.fr
www.jardinot.fr - www.jardins-familiaux.asso.fr
www.snhf.org
- Le palmarès et les photos des jardins lauréats pourront être communiqués à la presse.

Partagez votre passion et transmettez-là : mettez vos succès en valeur

Vous cultivez votre potager avec plaisir et passion. Agencé avec goût, de manière rationnelle ou avec originalité, il accueille une grande diversité de légumes. Les fleurs s'y invitent et se mêlent harmonieusement aux autres cultures.

Alors n'hésitez pas, inscrivez votre jardin au Concours National des Jardins Potagers 2021 !

Le concours est ouvert à tous les jardiniers de France métropolitaine : inscrivez-vous dans votre catégorie

CATÉGORIE 1

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans votre JARDIN PRIVATIF pour vos besoins familiaux.

CATÉGORIE 2

Jardinier amateur, vous cultivez un potager dans un ENSEMBLE COLLECTIF DE JARDINS (centre de jardins, jardins familiaux...) pour vos besoins familiaux.

CATÉGORIE 3

Votre jardin potager privatif se situe dans UN ENVIRONNEMENT PAYSAGER.

CATÉGORIE 4

Votre potager a une VOCATION PÉDAGOGIQUE de votre propre initiative ou avec la participation d'associations de jardiniers ou de sociétés d'horticulture.



CATÉGORIE 5

Vous cultivez un potager dans des JARDINS PARTAGÉS mis en place au sein d'une entreprise ou par une association.



Comment se fera la sélection ?

Des personnalités du monde du jardin désigneront les lauréats qui répondront aux critères de sélection suivants :

- pratiques de jardinage,
- connaissance et diversité des plantes cultivées,
- raisonnement et pertinence du choix des espèces et des variétés,
- esthétique (intégration dans le site, originalité du tracé, mariage des fleurs et des légumes...),
- motivations.



Les résultats seront publiés :

- dans la revue de la SNHF, "Jardins de France", de l'association Jardinot, "La vie du Jardin et des Jardiniers" et de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, "Jardin Familial de France",
 - sur les sites Internet : www.semencemag.fr
www.jardinot.fr - www.jardins-familiaux.asso.fr
www.snhf.org
- Le palmarès et les photos des jardins lauréats pourront être communiqués à la presse.